



NOTE AUX ELEVEURS D'EQUIDES

PROCEDURES ADMINISTRATIVES IMPORTANTES POUR L'IMPORTATION

Chevaux Pur-sang

Lors de l'importation d'un cheval Pur-sang (notamment de Nouvelle-Zélande et d'Australie), il est tout à fait impératif que les documents des chevaux achetés soient transmis dans les délais les plus brefs aux instances officielles du pays exportateur (où a lieu l'achat) : **Stud Book du pays vendeur**. Seules ces instances officielles sont habilitées à produire le « Certificat d'Exportation » (*Export Certificate*) avant expédition des dits documents aux instances d'accueil (**Stud Book Français, France Galop**).

En résumé :

1. Si le cheval importé est déjà nommé, il est pourvu d'un document d'enregistrement : *Document of Identification*, aussi appelé *Blue Papers* en Nouvelle-Zélande. Ce *Document of Identification* doit impérativement être transmis dans les délais les plus brefs et avant départ de l'équidé aux instances officielles **du pays vendeur** : **Stud Book australien** ou **néo-zélandais** (*New Zealand Thoroughbred Racing*, www.nzracing.co.nz) pour établissement de l'*Export Certificate*.

Contacts

Stud Book australien

Australian Stud Book

Site Internet: www.studbook.org.au

Stud Book néo-zélandais

New Zealand Thoroughbred Racing

Site Internet : www.nzracing.co.nz

2. Si le cheval importé est sans nom (*unnamed*), il n'est pas forcément pourvu d'un document d'enregistrement : *Document of Identification*. Il est impératif de prendre contact dans les délais les plus brefs et avant départ de l'équidé avec les instances officielles **du pays vendeur Stud Book** pour établissement de l'*Export Certificate*. Pour des raisons de délais et de coût, il est vivement conseillé de nommer le cheval et de lui faire établir un *Document of Identification* par les instances officielles du pays d'origine avant départ.

Dans un cas comme dans l'autre le *Document of Identification* et l'*Export Certificate* doivent être transmis **directement** par le **Stud Book d'origine** au **Stud Book Français, France Galop**.

Il reste bien évident que ces démarches peuvent être laissées à la discrétion du prestataire sélectionné pour le transport des chevaux.

Chevaux de races américaines : Appaloosa, Paint Horse & Quarter Horse

Lors de l'importation d'un cheval de race américaine, notamment de Nouvelle-Zélande et d'Australie, il est très vivement conseillé de faire procéder avant départ de l'équidés aux tests demandés par les instances officielles (**Stud Book**), auprès desquelles ces chevaux et leurs descendants peuvent rester inscrits : tests **typage ADN** et **hypp**.